

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

LIMAGRI GR**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	LIMAGRI GR
Usage	Code GIFAP : GR
Fournisseur	Molluscicide PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut déclencher une réaction allergique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :**Description chimique**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique		
1	2,5 à 10	108-62-3	Métaldéhyde		
2	<2,5	104-55-2			
3	<2,5	122-57-6			
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)		Phrase(s) de risque
1			Xn		R10 R22
2			Xn		R38 R43 R21
3			Xi		R43

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Généralités**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux

Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.

Moyen d'extinction inapproprié

Jet d'eau.

Produit de décomposition/combustion dangereux

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone.

Equipement de protection

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Informations supplémentaires

Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

LIMAGRI GR**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles	Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation
Protection personnelle	
Respiratoire	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Granulés
Couleur	Bleu
Point d'éclair	Non pertinent
Pression de vapeur	< 110 kPa
Densité apparente	0,55- 0,80 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	0,2 g/l (17°C) pour la substance active

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Aucune connue.
Matériaux à éviter	Matériaux oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données relatives à la préparation.
Légèrement irritant.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

LIMAGRI GR**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Pas de données relatives à la préparation.

Données relatives à la substance active :

Ecotoxicité**Poisson**Toxicité aiguë, CL50-96h (*Oncorhynchus mykiss*) : 1500 mg/l**Daphnies**Toxicité aiguë, CE50-48h (*Daphnia magna*) : 1800 mg/l**Devenir dans l'environnement****Persistance et dégradabilité** 18 % après 28 jours**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Emballages**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).

Produit et emballage contaminés

Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté de classification transport et d'étiquetage.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**Classement basé sur**

Calculs

Symbole(s)

Non classé

Phrase(s) de Risques

Aucune

Phrase(s) de Sécurité

S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Installations classées

Rubrique 1155

Contient des substances (CAS n° 104-55-2 et CAS n°122-57-6) sensibilisantes. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 2 :

R10 : Inflammable

R21 : Nocif par contact avec la peau

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R38 : Irritant pour la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 6 heures après la fin de la pulvérisation et 8 heures dans le cas d'application en milieu fermé. »

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

LIMAGRI GR

Section modifiée lors de la mise à jour : 16

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
